

Revue européenne  
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

**Revue européenne des sciences sociales**

European Journal of Social Sciences

**Comptes rendus en prépublication**

---

## Émile DURKHEIM, *Leçons de sociologie criminelle*

Cécile Rol

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ress/8973>

ISSN : 1663-4446

### Éditeur

Librairie Droz

### Édition imprimée

Pagination : 283-286

ISSN : 0048-8046

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 novembre 2022.

Tous droits réservés

---

# Émile DURKHEIM, *Leçons de sociologie criminelle*

Cécile Rol

---

## RÉFÉRENCE

Émile DURKHEIM, 2022 (1892-1893), *Leçons de sociologie criminelle*, éd. par Matthieu Béra, Paris, Flammarion, 416 p.

- 1 Il serait difficile de parler d'Émile Durkheim en faisant abstraction de ses cours, longtemps restés inédits, tant ils furent partie intégrante d'une œuvre publiée qui, pour avoir été si notable et décisive dans l'histoire de la sociologie, n'en était, de l'aveu de son neveu Marcel Mauss, « quelquefois qu'un écho » (cité par Béra, p. 340). Ce fut en particulier le cas des cours que Durkheim délivra à Bordeaux entre 1887 et 1902, dans le cadre desquels il fixa une matrice dont il éprouva ensuite les forces et les limites dans son enseignement parisien, quitte à y apporter des inflexions. L'édition posthume de certains de ces cours bordelais, qui circulaient d'ailleurs sous le manteau et devaient marquer toute une génération – on songe au *Socialisme* (1895-1896) ou à *L'Éducation morale* (1898-1899) – témoignait déjà de leur importance. Depuis la parution de la seconde mouture de la *Physique du droit et des mœurs* (1898-1900), en 1950, on avait pu se faire à l'idée de la disparition de la poignée de ceux qui manquaient encore à l'appel. On doit à Matthieu Béra d'avoir exhumé, grâce à un travail de limier, un cahier relié de notes prises par Mauss du sixième cours que Durkheim tint à Bordeaux entre décembre 1892 et avril 1893 sur la sociologie criminelle, agrémentant ainsi un corpus de textes déjà conséquent.
- 2 Ce cours jusqu'alors inédit qui, après les diverses leçons parues sur la solidarité (1887) ou la famille (1888), est « le plus ancien que l'on connaisse du “jeune Durkheim” » (p. 6), n'est certes pas un livre à proprement parler, le style oral étant parfois patent. Mais il s'en approche, tant la qualité de son achèvement, de sa structure et de sa transcription est notable. Il se compose de treize leçons dédiées au pendant de la

question du suicide que Durkheim avait déjà traitée dans le même esprit d'une statistique morale en 1889-1890 : le crime. Durkheim en aborde successivement la nature, l'évolution, les facteurs, la typologie et enfin les possibles remèdes, défendant ce faisant une thèse qui fit le caractère retentissant et sulfureux de ses futures *Règles de la méthode sociologique* (1894), celle de la normalité du crime. À la différence du suicide, le crime ne relève pas de la sociologie pathologique de par ses deux fonctions principales : permettre à la société de prendre conscience d'elle-même et, surtout, constituer dans une société où « le droit et la morale n'évoluent plus » les conditions de possibilité d'un changement social salutaire (voir par exemple la leçon 4, p. 45). Le crime, par nature « altruiste », est utile à la société de demain ou en train d'advenir, et son évolution conduit l'opinion collective à « prendre conscience du crime de la peine » – on sait à ce sujet l'opposition farouche de Durkheim à la peine de mort dont il prônait l'abolition (voir la leçon 1, p. 17 ; également p. 44).

- 3 Certes, et Béra a eu raison de le souligner, l'intérêt de ce cours reste relatif. Cet ensemble de leçons est moins construit que d'autres, comme la *Physique des mœurs et du droit* par exemple. Certains passages, tel celui dédié aux crimes sexuels, restent, faute de temps, tout juste esquissés – Durkheim est à cette date tout entier à sa soutenance de thèse et peut-être déjà à la rédaction des *Règles*. S'ajoute le fait qu'il s'agit sinon d'une leçon amputée, du moins de la seule première partie : il ne semble pas rester de traces de la seconde partie, professée l'année suivante, qui, d'après Mauss, fut reprise par Durkheim « dans son mémoire sur *Deux lois de l'évolution pénale* et les leçons sur la *Responsabilité* qui ont fourni le thème que P. Fauconnet a originalement développé » (Mauss, cité par Béra, p. 340). Autant de lacunes dont Durkheim lui-même aurait eu « conscience et ce n'est sans doute pas un hasard s'il décida de laisser son cours “à la critique rongeuse des souris” » (p. 219). Pour autant, ce cours ne manque pas d'intérêt, loin s'en faut.
- 4 Au plan théorique, nous ne nous aventurerons pas à avancer que la leçon 12 sur les crimes dits « ataxiques » deviendra « à coup sûr une leçon d'anthologie » (p. 208). Nul doute cependant que cette notion d'ataxie, empruntée au lexique médical, fait l'un des intérêts majeurs de ce cours, tant elle différencie tout en la complétant celle d'anomie, que Durkheim devait par la suite seule privilégier. Le facteur individuel n'est « qu'un prédisposant » au crime dont l'influence est minime en regard de « la structure de la société » (p. 93 ; 140). Or, malgré la possibilité de types mixtes que Durkheim envisage, il se dégage une dichotomie entre l'homicide, lié à « une organisation pléthorique », et le vol, lié à une « organisation déprimée » : « Le meurtre suppose seulement une vie intense, une organisation à force vitale intense. Là où il n'y a pas cette force (comme en été), le vol seul se passe » (p. 143). De même que les crises politiques, la guerre, ce « moment où la constitution de la société rappelle celle de la société inférieure » diminue les crimes ataxiques dont le vol est le cas d'excellence, de même l'affaiblissement des sentiments collectifs stimule – à l'instar du suicide – le vol (p. 116, 123). Certes, Durkheim y greffe d'autres facteurs : les fêtes, la religion, l'âge – entre 25 et 30 ans, quand « les contacts sont les plus nombreux » (p. 123) –, la prégnance du « sentiment d'individuation », etc. Mais c'est bien cette dichotomie qui prévaut entre criminalité violente, ou homicide, et criminalité ataxique, ou pour ainsi dire ingénieuse (vol, abus de confiance, etc.), dont Durkheim a tendance à faire l'enjeu pratique majeur des sociétés européennes qu'il observe.

- 5 Mauss commentait d'ailleurs en 1925 ce cours de sociologie criminelle en ces termes : « entre autres nouveautés », et hormis une « esquisse d'observations statistiques », Durkheim proposait dans ce cours de « distingu[er] sévèrement la criminalité violente et contre les personnes, celle des classes et des populations arriérées, d'une part, et la criminalité douce contre les biens (escroquerie, abus de confiance, etc.) des classes commerçantes et des populations urbaines et policées » (cité par Béra, p. 340). Loin d'y voir le souvenir biaisé d'une division « classiste » étrangère à l'esprit du cours de Durkheim, ainsi que le suggère l'éditeur (voir n. 3, p. 408), on peut penser que Mauss relevait ici une dichotomie qui permettait à Durkheim non seulement d'appuyer son schéma des deux solidarités – opposer une solidarité familiale et traditionaliste (« la famille aggrave la tendance à l'homicide » (p. 118) à une solidarité moderne portée par d'autres groupes –, mais encore de critiquer le concept de classe. Il mettait ainsi sur le même plan le négociant fauteur de banqueroute, le spéculateur dont le « besoin de fortune atteint une intensité maniaque », voire « l'employé des caisses » auteur de détournements (p. 146 et suiv.) – autant de types dont la vie économique dérégulée relève de l'anomie –, avec l'ouvrier-nomade, vagabond et ataxique. De même que l'escroquerie des uns est le fait d'« homme[s] déclassé[s] », de même le vol ou le vagabondage des autres est le fait de celui qui « n'a pas de milieu, ni professionnel ni autre » (p. 137). À cet égard, si « la question sociale n'est pas une question d'estomac » (p. 143), si elle n'est pas davantage une question de culture ou d'accès à l'éducation – « Il est bien certain que l'instruction n'a pas d'action sur la criminalité puisqu'elle n'a pas d'action sur la couche profonde de la moralité » écrit Durkheim (p. 152) – c'est qu'elle est strictement sociale car ce qui fait « l'éducation morale [...] c'est l'emprise de la société » (p. 139). On en devine l'issue : le remède à cet « état de nomadisme qui a augmenté » anormalement, « c'est l'intégration d'un groupe familial, territorial ou professionnel. Or l'individu devient de plus en plus mobile vis-à-vis du foyer. Le groupe territorial s'efface ou s'artificialise. Le groupe professionnel n'est pas encore organisé, mais depuis un siècle cette organisation a été enterrée. [...] Ainsi l'ouvrier ne tient à rien » (p. 140). Il faudra donc les réorganiser.
- 6 À cet intérêt théorique du concept d'ataxie, un parmi tant d'autres, comme celui déjà évoqué du caractère criminel des peines ou celui de l'incrimination légale comme seul critère objectif du crime – *quid* en cas d'impunité ? –, s'ajoutent ensuite des intérêts historiques plus spécifiques. À la condition de rappeler que ce cours n'est pas directement de la plume de Durkheim, de sorte qu'il convient de s'y rapporter avec toute la précaution qui s'impose, les spécialistes désireux de remonter le fil de sa pensée ou d'en déceler les transformations y trouveront un point d'appui. On songe ici en particulier à plusieurs écrits ultérieurs que ce cours préfigure – au *Suicide*, dont le plan « est calqué sur celui des *Leçons de sociologie criminelle* » (p. 191), ou à l'article « Deux lois de l'évolution pénale » (1901), qui se base sur des pans entiers de la sixième leçon. Notons enfin que l'intérêt historique de ce cours dépasse l'œuvre de Durkheim et peut être étendu à celle de ses élèves. Pour ne mentionner qu'un exemple, on retiendra l'importance accordée au caractère saisonnier de l'intensité de la vie collective, dont Mauss fera plus tard le cœur de son étude sur les eskimo dans un travail à six mains, avec Henri Beuchat et – anonymement – Durkheim, en 1906.
- 7 La restitution de ce cours est accompagnée d'un dossier scientifique (p. 173-220) qui insiste sur la persistance des divers thèmes abordés dans chacune de ces leçons aussi bien dans la sociologie que dans la société française contemporaine. S'y ajoutent un

synopsis détaillé du cours (p. 221-231), un glossaire raisonné des termes, notions et auteurs (p. 233-292), un index des mots-clefs ventilés par leçon (p. 292-309), la bibliographie visible et la bibliographie secondaire reconstituée (p. 311-337), puis deux témoignages d'étudiants bordelais de Durkheim : celui de Mauss (1925) et celui, moins connu, de Germain Delprat (1901). L'ensemble de ces divers documents seront utiles aux étudiants et aux lecteurs soucieux de recontextualiser ce cours. Le volume s'achève enfin par un appareil de notes de fin d'autant plus conséquent qu'il est en très petite police (p. 346-408). Pour se limiter à celles qui concernent les *Leçons de sociologie criminelle* elles-mêmes, c'est-à-dire leur plus grande partie (p. 346-399), nous nous permettrons d'apporter quelque bémol tant le nombre de renvois est de taille. Nul doute que cet appareil critique a englouti un nombre colossal d'heures de travail. Néanmoins, si cet appareil est trop volumineux, c'est qu'il est trop polymorphe, incluant aussi bien les notes signalant des variantes (mais sans que celles-ci, semble-t-il, n'aient été effectuées systématiquement), les notes usuelles (précision des citations, sources et auteurs utilisés) et enfin des notes qui reflètent plus les centres d'intérêts personnels de leur auteur que ceux de Durkheim : « Belles anticipations sur le droit d'avorter et d'euthanasier » (n. 59, p. 362) ; « on ne voit pas très bien le rapport avec le passage psycho-physiologique de Durkheim » (n. 9, p. 371), n. 27, p. 373, n. 4, p. 381, etc. Ces notes foisonnent alors qu'elles n'amènent pas de meilleure compréhension du texte et que d'autres, plus factuelles, manquent. Une élaboration conceptuelle plus forte des notes aurait certainement permis d'épurer cet appareil, qui, s'il avait été plus sobre, aurait moins altéré la fluidité de la lecture. Cette critique laisse cependant l'intérêt de cette édition intact : la recherche durkheimienne, et, plus généralement, l'histoire de la sociologie, en sortent enrichies.

---

## AUTEURS

CÉCILE ROL

Martin-Luther Universität Halle-Wittenberg